



PÉNITENTIAIRE

Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15.
Mail : cfdt@cfdtpenit.org
Site : www.cfdtpenit.org

Objet : Lettre ouverte au Directeur de l'Administration Pénitentiaire Demande de relèvement exceptionnel du plafond d'heures supplémentaires pour le 4ème trimestre 2025

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

La **CFDT Pénitentiaire** souhaite attirer votre attention sur un paradoxe inacceptable qui frappe actuellement les personnels pénitentiaires

Depuis plusieurs semaines, le Ministère multiplie les opérations de fouilles d'envergure. Ces missions, largement relayées par une communication institutionnelle forte, répondent à une demande légitime de sécurité exprimée par les agents de terrain et notre organisation. La **CFDT Pénitentiaire** ne désapprouve pas ces opérations : elle en souligne la nécessité !

Toutefois, la réussite de ces missions repose quasi exclusivement sur le professionnalisme et le volontariat d'agents déjà épuisés. À la fin du mois de novembre, une immense majorité des personnels mobilisés avait déjà atteint, voire dépassé, le plafond réglementaire des 108 heures supplémentaires pour ce dernier trimestre 2025. Le constat est amer : l'Administration sollicite des agents "volontaires" pour des missions de sécurité prioritaires, tout en sachant qu'elle ne pourra pas rémunérer ce travail avant le printemps 2026. En l'état actuel, ces heures de fouilles seront reportées sur le compteur de février, pour une mise en paiement hypothétique en avril, sous réserve que les agents ne dépassent pas à nouveau le plafond à cette période.

Monsieur le Directeur, on ne peut pas mener une politique de sécurité "à crédit" sur le dos des agents.

Il n'est pas acceptable que des personnels qui répondent présents pour sécuriser nos établissements se retrouvent dans l'incertitude quant au paiement de leur investissement. La communication politique ne peut pas faire l'économie de la reconnaissance réelle du travail accompli. En conséquence, la **CFDT Pénitentiaire** demande officiellement un relèvement exceptionnel de 10 heures du plafond trimestriel, le portant ainsi à 118 heures pour le dernier trimestre 2025. Cette mesure simple et juste permettrait :

1. Le paiement immédiat des heures de fouilles effectuées en décembre.
2. Une reconnaissance concrète de l'engagement des agents face à la surpopulation et aux tensions actuelles.
3. La mise en cohérence des moyens budgétaires avec les annonces sécuritaires du Ministère

Le volontariat et le sens du service public des personnels pénitentiaires ne sont pas des variables d'ajustement budgétaire. À travers cette mesure d'urgence, vous avez l'opportunité de prouver que l'Administration sait valoriser ceux qui assurent, sur le terrain, la réussite de ses priorités.

Dans l'attente d'une décision à la hauteur de l'engagement de nos collègues, je vous prie d'agrérer,
Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général CFDT Pénitentiaire